



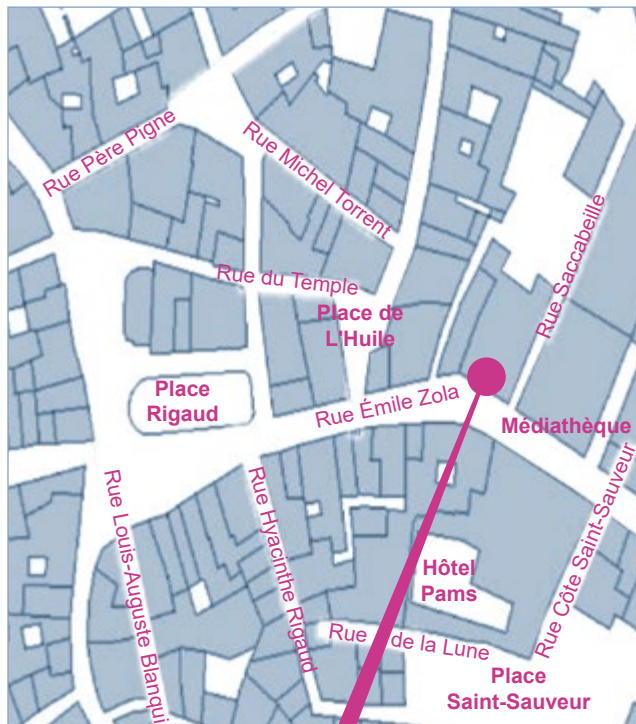
*Orientation
et accompagnement*



Vaccination



*Accompagnement
de vos droits en matière
de protection sociale*



DIRECTION HYGIÈNE ET SANTÉ

Centre d'orientation
et d'accompagnement en santé
de la Ville de Perpignan

Horaires d'ouverture
Tous les jours de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

11 rue Émile Zola
66000 Perpignan

☎ 04 68 66 30 39

*Centre
d'orientation
et d'accompagnement
en santé de la Ville
de Perpignan*

Parcours de soin • Parcours de santé • Parcours de vie

Agir ensemble
au cœur du territoire
pour la santé
des Perpignanais



Un centre d'orientation et d'accompagnement en santé de la Ville de Perpignan au service de tous

Chacun, au cours de son existence, peut rencontrer des difficultés ou se poser des questions auxquelles il est difficile de répondre en matière de santé. Présent sur le centre-ville de Perpignan, le centre est ouvert à tous, quels que soient votre âge et votre situation.

Un accueil adapté pour vous accompagner et vous orienter

Le centre d'orientation et d'accompagnement en santé (COAS) peut vous accompagner et vous orienter dans votre parcours de santé :

- ➔ recherche de médecin traitant,
- ➔ prise de rendez-vous et orientation vers les professionnels de santé : médecins, dentistes, ophtalmologistes, pharmaciens, infirmiers...
- ➔ réponse adaptée à votre situation et à vos besoins après les bilans de santé.

L'accès au droit

L'aide dans la réalisation de vos démarches administratives liées à la santé.

Les professionnels du centre d'accompagnement en santé de la Ville de Perpignan vous aident dans la réalisation de vos démarches administratives et la constitution de dossiers. Ils vous informent et vous conseillent sur vos droits en matière de santé.



© service Photographie de la Ville de Perpignan

Un accès gratuit à la vaccination

Je me protège, je protège les autres, je me vaccine.

La vaccination permet de :

- 1 • Vous protéger vous-même contre des maladies potentiellement graves (méningite, rougeole, tétanos...) qui peuvent vous conduire à l'hôpital (atteintes respiratoires ou du cerveau, stérilité...).
- 2 • Protéger votre entourage d'une contamination (bébés, personnes âgées, personnes fragilisées...).
- 3 • Éviter la réapparition de maladies qui avaient perdu du terrain.

Les médecins vous reçoivent pour la vaccination

Mardi 9 h 00 - 12 h 00 • 14 h 00 - 17 h 00

Mercredi 9 h 00 - 12 h 00 • 14 h 00 - 16 h 00

Jeudi 9 h 00 - 10 h 30 • 14 h 00 - 17 h 00

Vendredi 9 h 00 - 12 h 00

Consultation personnalisée avec un infirmier

Du lundi au vendredi

9 h 00 - 12 h 00 • 14 h 00 - 17 h 00